



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 58914

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de renforcer le dispositif de lutte contre le diabète. Bien que cette maladie touchant toutes les catégories d'âges sans distinction, soit la première maladie chronique en France, une large partie du public possède peu d'informations à son sujet. Pourtant, non diagnostiquée ou mal soignée, le diabète peut entraîner des complications sévères telles que la cécité, des maladies cardiovasculaires ou l'amputation. Le 19 juin dernier, la ministre des affaires sociales et de la santé a présenté les mesures de prévention contre le diabète dans le cadre de son discours sur les orientations de la loi santé. Elle a ainsi mentionné l'instauration d'un « parcours éducatif en santé » s'adressant à tous les enfants, de la maternelle au lycée, pour leur permettre « d'acquérir des connaissances en santé et d'adopter les bons réflexes ». Il lui demande donc de préciser les modalités de mise en œuvre de ce « parcours éducatif en santé ».

Texte de la réponse

Les inégalités de santé se constituent souvent tôt dans la vie ; le surpoids et l'obésité en sont des traceurs notables, et fortement associés à long terme, à l'apparition du diabète de type 2. Ainsi, en classe de CM2, les enfants d'ouvriers sont dix fois plus touchés par l'obésité que les enfants de cadres. C'est parmi eux que se recruteront les futures victimes de la « diabésité », cette épidémie silencieuse qui progresse régulièrement. Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, en discussion au Parlement, instaure un parcours éducatif de santé inscrit dans les priorités nationales de santé. Ce parcours éducatif de santé doit s'adresser à tous les enfants et adolescents quel que soit leur état de santé et les établissements qu'ils fréquentent (maternelle, élémentaire, secondaire, établissements spécialisés, publics ou privés, en filières générales, technologiques ou professionnelles). Ce parcours éducatif de santé doit permettre à chaque enfant de développer ses compétences pour protéger sa santé et lui faciliter, dès l'adolescence, l'adoption de comportements favorables à sa santé, l'acquisition des compétences et des habitudes relatives à une alimentation saine et à une activité physique régulière. C'est un levier essentiel de prévention de l'obésité et du diabète de type 2. Il contribuera à réduire l'incidence des maladies-cardiovasculaires. Le contenu, les modalités de pilotage et la mise en œuvre de ce parcours éducatif de santé dans chaque académie feront l'objet d'un groupe de travail commun entre les ministères chargés de l'éducation nationale et de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58914

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5366

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6626